

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de M. Patrice DUPRAY, Maire.
Les procès-verbaux du Conseil Municipal du 23 avril et 3 juillet 2015 sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Maire, dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 23 avril 2015 notamment dans le domaine des marchés publics.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Approuve les termes de la convention annexée, relative au remboursement par la Métropole aux communes des dépenses supportées provisoirement par celle-ci après le 1^{er} janvier en lieu et place de la Métropole au titre de la compétence voirie transférée ; Autorise le Maire à signer la convention correspondante.
- Accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 108 500 euros souscrit par Logiseine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour son financement des travaux de remplacement de velux, radiateurs et verrières rues Victor Hugo, Malot, Lamartine, Renoir, Granet et 8 Mai.
- Accepte la demande d'extinction de créances pour un montant de 126 € 60 concernant un titre pour l'exercice 2013.
- Supprime l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des propriétés situées dans l'emprise des grands ports maritimes.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la location et la maintenance de trois camions frigorifiques.
- Révise le loyer de la location consentie à Mme Michèle SALEN pour l'occupation de la propriété située rue du Presbytère à compter du 1^{er} octobre 2015.
- Modifie la désignation des représentants titulaires et suppléants au sein du lycée et des collègues.
- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges joint en annexe à la délibération correspondante ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie et l'extension de ses compétences.
- Autorise M. le Maire à signer les deux conventions suivantes :
 - 1°) - avec la mairie de Cléon représentée par M. Frédéric MARCHE pour le prêt de tapis-lectures et tapis histoires pour les animations petite enfance de la médiathèque.
 - 2°) - avec le Département de Seine-Maritime pour l'affiliation au dispositif du Département « Pass Culture 76 Collégiens ».

.../...

- Autorise le personnel enseignant de l'Education Nationale et du Conservatoire à Rayonnement Départemental Max Pinchard, exerçant une activité accessoire pour le compte de la Ville dans le cadre du Projet Educatif Territorial, à percevoir une indemnité au vu d'un état mensuel ; Adopte pour la rémunération, le taux horaire des travaux supplémentaires du personnel enseignant publié dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale, qui est à ce jour de 21 € 86.
- Vote les subventions pour l'exercice 2015 aux associations qui figurent dans la délibération correspondante.
- Autorise M. le Maire à présenter la demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmé des E.R.P. et des I.O.P. de la commune.

Fin de séance, à 18 h 55.

Grand-Couronne, le 22 septembre 2015.

Le Maire,



Patrice DUPRAY.